



**École communale de Lauzelle**  
Cour Marie d'Oignies, 23  
1348 LOUVAIN-LA-NEUVE  
010 43 64 11 / 0471 63 12 44  
direction@ecoledelauzelle.oln.be  
Site : ecoledelauzelle.oln.be



# Informations pratiques

## 2020-2021

*en complément du document de la Ville d'Ottignies-Louvain-la-Neuve*

# horaires

Les cours se donnent de 8h40 à 12h20 et de 13h35 à 15h30 sauf le vendredi où l'école se termine à 15h00 et le mercredi à 12h15. Les enfants doivent être présents dans la cour **5 minutes avant le début des cours.**

En maternelle, les enfants doivent être présents à 8h40 et les parents peuvent rester en classe jusqu'à 9h00 pour un accueil de l'enfant en douceur. À 9 heures, les activités commencent et les parents doivent avoir quitté la classe.

Nous vous demandons de ne pas franchir les grilles avant l'heure de la fin des cours. Dans le but d'améliorer la sécurité des petits, nous vous demandons de **bien refermer les grilles** derrière vous.

# dates importantes

Rentrée	mardi 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Congé d'automne	du lundi 2/11 au vendredi 6/11/2020
Commémoration du 11 novembre	mercredi 11/11/2020
Vacances d'hiver	du lundi 21/12/2020 au vendredi 1 <sup>er</sup> /01/2021
Congé de carnaval	du lundi 15/02 au vendredi 19/02/2021
Vacances de printemps	du lundi 5/04 au vendredi 16/04/2021
Fête du 1er mai	vendredi 30/04/2021
Ascension	jeudi 13/05/2021
Congé	vendredi 14/05/2021
Pentecôte	lundi 24/05/2021
Vacances d'été	jeudi 1/07/2021

Trois journées pédagogiques doivent être organisées pour toute l'école. Les dates vous seront communiquées ultérieurement.

Durant les journées pédagogiques, l'école est fermée, une garderie est organisée.

Les « titjats de Lauzelle » sont organisées par le FestiComité et ont lieu le premier vendredi qui suit un congé, entre 8h00 à 9h00, dans la cour de l'école. Il est possible que le jour change en cours d'année. Dans ce cas, vous en serez informés.

# sorties le midi et à 15h30

Pour pouvoir quitter l'école seul à 12h15 (mercredi) ou à 15h30 (15h15 le vendredi), une carte de sortie, complétée et signée par les parents, est indispensable et doit être présentée au titulaire ou au surveillant pour pouvoir sortir de l'école. La photo est importante car quand ce sont des surveillants remplaçants, ils ne connaissent pas les enfants. Il n'est pas nécessaire de faire des photos d'identité. Les sorties sont contrôlées à la grille par un surveillant jusqu'à 17h00 (16h30 le vendredi) et le mercredi jusqu'à 13h15.

Nous attirons l'attention sur le fait que ce qui se passe en dehors de l'école est sous la responsabilité des parents. L'assurance accident de l'école couvre le chemin direct et normal entre celle-ci et la maison.

La carte de sortie est imprimée en deux exemplaires (cf feuille jointe).

En cas de perte, vous en trouverez un exemplaire téléchargeable sur le site de l'école dans « Documents téléchargeables » dans la rubrique « Informations ». On peut aussi en demander un exemplaire à la direction.

# accueil extrascolaire

Un service d'accueil extrascolaire est organisé chaque jour de 7h00 à 18h00.

Il est gratuit de 7h40 à 8h40 et de 15h30 à 16h30, le mercredi de 12h15 à 13h15 et le vendredi de 15h15 à 16h15.

L'accueil extrascolaire est payant tous les matins **avant 7h40** (0,60 €) et les lundi, mardi, jeudi de **16h30 à 18h00** et le vendredi de **16h00 à 18h00**, le mercredi de **13h15 à 18h00**, ainsi que lors des journées pédagogiques. La facturation a lieu mensuellement.

**Lundi, mardi, jeudi, vendredi** : 0,60 € par demi-heure entamée.

Une « amende » de 4,00 € par enfant sera

demandée pour toute demi-heure entamée après 18h.

		moins de 3 heures	plus de 3 heures
<b>Mercredis :</b> <b>après-midi</b>	1 <sup>er</sup> enfant	2,40 €	4,80 €
	2 <sup>e</sup> enfant	1,20 €	2,40 €
	3 <sup>e</sup> enfant et svt(s)	0,60 €	1,20 €
<b>Journées pédagogiques :</b>	1 <sup>er</sup> enfant	5,00 €	
	2 <sup>e</sup> enfant	2,50 €	
	3 <sup>e</sup> enfant et svt(s)	gratuit	

Dans un souci de cohérence et de continuité, dans l'école, les règles de vie sont les mêmes dans le temps extrascolaire que dans le temps scolaire.

Les accueillants (Aude, Martine, Karin, Catherine, Stéphanie, Corinne et Balthazar) mettent en place un cadre, des limites et des repères afin que les enfants puissent jouer, s'épanouir, évoluer en toute confiance et toute sécurité. Ils veillent à la sécurité de chaque enfant : ils rassurent, consolent, réconfortent, écoutent. Ils veillent à favoriser une transition douce entre la maison et l'école. Ils sont des personnes de référence qui assurent le relais entre les parents et la titulaire ou la direction.

De 15h45 à 16h15, **Pilot** accueille les enfants qui souhaitent faire leur(s) devoir(s) dans un endroit calme, en autonomie. Ce moment est organisé par des parents bénévoles qui accueillent, installent les enfants et font respecter le silence.

De 15h45 à 17h30, c'est le temps du **coup d'pouce** pour les enfants qui souhaitent une aide dans leur(s) devoir(s) ou pour un rangement de feuilles dans des classeurs. Ce moment est géré par des enseignantes de l'école.

L'**ilot** et le **coup d'pouce** sont des espaces ouverts les lundis, mardis et jeudis pour tous les enfants du primaire. Il ne faut pas s'inscrire pour y aller et sont gratuits.

## communications

Nous utilisons une farde très importante, appelée «farde de communication» qui est un trait d'union entre l'école et la famille. Toutes sortes de papiers y transitent. Certains sont plus importants que d'autres et nous devons avoir l'assurance que vous les ayez bien lus. Les papiers que la direction vous envoie s'appellent les DIR. Ils sont numérotés pour faciliter leur archivage et que vous puissiez vérifier si vous les avez tous reçus.

**Si vous désirez recevoir les communications de la direction (DIR) en PDF par courrier électronique**, il faut compléter le formulaire en ligne à partir du site internet de l'école, [www.ecoledelauzelle.olln.be](http://www.ecoledelauzelle.olln.be). Cliquez sur sur l'onglet «Parents» ensuite sur «Comm parents-école». Vous trouverez sur cette page, comment s'inscrire aux envois électroniques.

Au pied de chacun de ces documents importants, vous trouverez **un talon à signer, à découper et à remettre** dans la farde de votre enfant **pour le lendemain**. Nous aurons ainsi la preuve que vous avez bien pris connaissance du document.

**Si vous recevez les DIR par courriel**, découpez à chaque fois un talon dans le document (cf feuille jointe) et complétez-le pour que votre aîné de famille le remette au titulaire. Ce sont les titulaires de classe qui gèrent la preuve que les parents ont bien reçu et lu les documents transmis aux parents.

**La farde de communication doit être vérifiée tous les jours par les parents.**

En cas de séparation, les documents sont distribués en double, les enfants pouvant ainsi transmettre les papiers à chacun des deux parents en fonction de leur hébergement. N'hésitez pas à signaler à la direction ou au titulaire tout problème relatif à ces communications.

## contacts

Les parents peuvent rencontrer la direction pendant et en dehors des heures de cours, sur rendez-vous, ainsi que les enseignants avant ou après la classe également sur rendez-vous. Dans chaque classe, il y a un parent-relais qui peut aussi répondre à vos questions et qui peut faire des liens avec la direction, la titulaire ou le Conseil de participation. Il vous sera présenté lors de la réunion de rentrée.

N'hésitez pas à demander une rencontre quand vous en sentez le besoin. Nous ferons de même. Au moins trois réunions de classe (collective ou individuelle) sont organisées par an à l'école primaire et deux en maternelle car les contacts y sont plus réguliers et plus fréquents.

Voici les dates des premières réunions de rentrée, toutes collectives. Nous insistons sur la présence de tous les parents à cette réunion car beaucoup d'informations pour l'année y sont données.

mardi 8/09/2020 à 19h30	Maureen, Noëlle et Sophie (3 <sup>e</sup> primaire et 4 <sup>e</sup> primaire)
mercredi 9/09/2020 à 19h30	Isabelle (1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> primaires)
jeudi 10/09/2020 à 19h30	Corinne et Manon (1 <sup>e</sup> et 2 <sup>e</sup> primaires)
lundi 14/09/2020 à 19h30	Viginie (maternelle)
mardi 15/09/2020 à 19h30	Marie-Luce (maternelle)
mercredi 16/09/2020 à 19h30	Isabelle et Muriel (maternelle)
lundi 21/09/2020 à 19h30	Anne-France (classe d'accueil)
jeudi 24/09/2020 à 19h30	Élisa, Martine et Valérie (5 <sup>e</sup> et 6 <sup>e</sup> primaires)

## repas, boissons et collations

Les enfants apportent leur pique-nique de la maison ou commandent, via le ticket de commande, des repas froids ou des repas chauds :

Repas chaud maternel	3,15 € (potage compris)
Petit repas chaud primaire P1/P2	3,70 € (potage compris)
Grand repas chaud primaire de P3 à P6	3,80 € (potage compris)
Grand repas froid primaire de P3 à P6	3,80 € (potage compris)

Collation potage 0,60 €

Des menus vous sont proposés chaque mois avec le bon de commande.

Une semaine comporte 4 repas différents. Les diététiciens du fournisseur de repas (TCO Service d'Ottignies) assurent un équilibre au sein d'une semaine et des produits bio.

Les commandes se font mensuellement, **pour des semaines complètes** : repas chauds ou froids tous les jours d'une semaine ou pas du tout. Vous pouvez commander vos repas

pour toute l'année avec le formulaire qui vous est distribué en début d'année. Nous servons un potage en collation de 10h00 à tous les enfants de la maternelle à la 6<sup>e</sup> primaire. Cette collation «potage» commence dès le mardi 1<sup>er</sup> septembre. Pour l'après-midi, les enfants apportent une collation saine «fruits et/ou légumes» (pas de biscuits, barre chocolatée ou autres sucreries). À voir lors des réunions de parents de début d'année en maternelle car il y a une organisation de collations collectives pour les après-midis. Les enfants qui sont inscrits aux repas chauds auront leur potage à 10h00 et n'en auront plus à midi. Ce potage est déjà prévu dans les frais du repas. Pour les autres non inscrits aux repas chauds, pour vous donner une idée, voici ce que coûtera cette collation, en fonction du nombre de jours dans le mois et à raison de 0,60 € le potage : de 4,00 € minimum à 10,80 € maximum par mois. Si d'aucun rencontrait quelques difficultés pour s'acquitter de la participation à ce projet, de collation «potage», s'agissant d'un service scolaire payant, qu'il n'hésite pas à en parler à la direction; des solutions existent pour garantir la participation de tous les enfants. **Sachez enfin que le potage de TCO ne contient ni gluten ni viande mais uniquement des légumes frais et des pommes de terre comme liant. Ce potage est préparé le matin même.**

Quant aux collations de la garderie du soir (qui se prennent vers 16h45) et celles du mercredi après-midi, chaque enfant apportera une collation libre mais saine. Ça peut être une gauffre, une barre chocolatée, des galettes de riz... (pas de chips, bonbons ni sucettes).

À l'école, **on ne boit que de l'eau. Chaque enfant apporte une bouteille ou une gourde qu'il remplira durant la journée.**

Dès lors, nous vous demandons de ne donner ni berlingots, ni cannettes, ni bouteilles de soda dans le cartable de vos enfants, ni grenadine ou autres sirops dans la gourde.

Les tickets de commande sont distribués deux semaines avant le début du mois. Les tickets de commande, complétés et signés, sont remis au titulaire de la classe de chaque enfant dans les délais fixés, sous peine de ne pas obtenir les repas.

**Le service repas commence le mardi 1<sup>er</sup> septembre.**

## frais

Une facture par famille vous est transmise une fois par mois. Elle comprend les frais de repas, de soupes, de piscines et des garderies.

Une attestation fiscale pour les frais de garderie sera transmise à tous les parents début juin.

## classes vertes

Les enfants partiront en classes vertes une fois par cycle, dans la mesure de nos possibilités et en fonction de la crise sanitaire liée au Covid-19.

Il est néanmoins possible qu'un enfant parte deux années consécutives (par exemple, en 2<sup>e</sup> primaire et puis en 3<sup>e</sup> primaire). Il n'est pas prévu de partir avec les enfants en maternelle. Ces classes vertes ne dépasseront pas la somme de 170 €.

Pour les frais de participation aux classes vertes, toute famille qui en éprouve la nécessité peut faire appel à l'aide sociale en prenant contact avec la directrice qui donnera la personne de contact du CPAS de la commune.

# natation - éducation physique

Le cours de **natation** est une activité faisant partie intégrante du cours d'éducation physique. Il est **obligatoire** pour les enfants des classes primaires, sauf certificat médical. Les enfants de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> primaires fréquentent la piscine le jeudi, durant toute l'année. Les élèves de 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> primaires s'y rendent en bus de septembre à fin mars et à pied après le congé de printemps.

Les enfants de 3<sup>e</sup>/4<sup>e</sup> et de 5<sup>e</sup>/6<sup>e</sup> y vont à pied le vendredi après-midi, une semaine sur deux. La date de reprise de la piscine vous sera communiquée à la rentrée, en fonction de l'épidémie du Covid-19 au mois de septembre.

Le cout d'entrée au bassin est de 1,30 €. Les maillots shorts ou bermudas sont interdits et le bonnet est obligatoire. La piscine est facturée mensuellement. Si vos enfants ont un abonnement, veuillez l'indiquer sur le ticket de commande du mois et, en début d'année, donner au titulaire une photocopie de l'abonnement.

Pour **l'éducation physique en primaire**, chaque enfant doit être en possession de l'équipement suivant : une paire de sandales de gymnastique, un tee-shirt et un short. Tous les vêtements de l'équipement doivent être marqués au nom de l'enfant (même les sandales) et rassemblés dans un sac, lui aussi marqué.

## absences et maladies

- En cas d'absence pour maladie ou pour toute autre raison, il faut avertir l'école dès le premier jour, tant en maternelle qu'en primaire. Toute maladie contagieuse doit être signalée le plus rapidement possible.

La direction	010 43 64 11
La secrétaire (Virgnie Porfido)	010 43 64 13
Garderie	010 43 64 12 - 0470 81 31 97
- Si vous souhaitez que votre enfant reste seul en classe pendant les récréations, il est nécessaire de compléter un document d'autorisation (cf feuille jointe) valable pour une journée seulement, déchargeant l'école de la surveillance de l'enfant. Un enseignant ne donnera un médicament (même homéopathique) à un enfant que sur prescription médicale. De plus, nous ne sommes pas une garderie pour enfants malades et **si un enfant est malade plus d'un jour, il doit rester à la maison pour être soigné**. Tout médicament que l'enfant devrait prendre en cours de journée, doit être remis au titulaire dès l'arrivée en classe le matin avec une prescription du médecin.
- Un enfant ayant des **lentes** ou des **poux**, de même qu'atteint de toute maladie contagieuse, doit se faire soigner. Pour les lentes et les poux, un contrôle gratuit peut être effectué au centre de santé à Ottignies (mercredi et vendredi 010 41 54 68) ou à Wavre (lundi, mardi ou jeudi 010 22 38 95).

**À l'école primaire et pour les enfants de 3e maternelle** (dont l'école est devenue obligatoire depuis cette rentrée scolaire 2020-2021)

- Toute absence doit être justifiée. Toute absence non justifiée est une infraction à l'obligation scolaire. Un mot écrit, avec une **justification précise** des parents, (« raisons familiales » ne suffit pas) suffit pour justifier une absence de 1 ou 2 jours. Pour toute absence de 3 jours ou plus, un certificat médical est indispensable.
- À partir du 3e jour d'absence non justifiée, nous prendrons contact avec vous et en cas d'échec, nous avertirons l'inspecteur qui a autorité pour faire appliquer l'obligation scolaire.

**En résumé : dans tous les cas, prévenir l'école le premier jour de l'absence.**

<b>cas possibles</b>	<b>papier à fournir au titulaire au retour de l'enfant</b>
absence de 1 ou 2 jours	justificatif précis écrit des parents
absence de 3 jours ou plus	certificat médical obligatoire

### **Pour les enfants de la classe d'accueil à la 2e maternelle**

- Aucun certificat n'est nécessaire (sauf si l'enfant a été maintenu en maternelle et qu'il a 6 ans avant le 31 décembre).
- Rappelons que si l'école maternelle n'est pas obligatoire, la présence régulière des enfants (au moins 10 matinées successives) pendant le mois de septembre détermine le nombre d'emplois ! Parfois le poste d'une personne, donc son salaire mais aussi l'encadrement des enfants se joue au 1<sup>er</sup> octobre. Soyez donc réguliers dans l'intérêt de tous.

## mobilité

Les parents qui souhaitent stationner à la dépose ou reprise des enfants sont invités à le faire sur le parking des Mespeliers.

La Cour Marie d'Oignies peut être un lieu de passage où l'on décharge son (ses) enfant(s) devant l'école mais interdiction de stationner et de sortir de son véhicule pour se rendre à l'intérieur de l'école ou dans les classes, sauf ceux qui auront fait la demande pour avoir une carte de stationnement auprès de la directrice ou de la secrétaire., carte qui ne sera valable qu'aux heures de rentrée et de sortie des élèves et durant l'année scolaire (de septembre à juin). Elle sera à renouveler à chaque rentrée de septembre. Vous risquez une amende de 40,00 € si vous stationnez en infraction.

Sur le parking de l'avenue des Mespeliers et aux alentours, il faut obligatoirement mettre son disque, valable deux heures, sous peine d'une amende 30,00 € qui sera apposée sur votre véhicule par le Service de police. Les emplacements devant l'école côté Cour Marie d'Oignies sont réservés exclusivement au personnel de l'école qui possède une carte de service.

## cours philosophiques

Une heure de cours de philosophie/citoyenneté est obligatoire pour toutes les classes primaires. La deuxième heure, vous pouvez choisir un des cours philosophiques au choix (morale, religion catholique, religion protestante, religion islamique, religion israélite et religion orthodoxe) ou prendre une deuxième heure du cours de philosophie/citoyenneté. Le choix du cours philosophique se fait au mois de mai de l'année en cours pour l'année suivante.

## seconde langue

Deux périodes de 50' de néerlandais sont organisées dans chacune des classes de 5<sup>e</sup> à 6<sup>e</sup> primaires pendant les heures de cours et une période de 50' dans les classes de 3<sup>e</sup> à 4<sup>e</sup> . Le choix du cours de langue est une prérogative du Conseil de participation.

## objets trouvés

Il est indispensable que tous les vêtements des enfants soient marqués au nom de l'enfant. En maternelle, les bonnets et les gants doivent être attachés au manteau par l'intermédiaire de cordons.

Tout ce que nous trouvons est rassemblé dans la garderie. Chaque mois, les objets sont triés par une classe et tous les vêtements marqués sont rendus à leur propriétaire. Le reste est exposé sur la terrasse en face de la garderie et toute l'école passe devant cette exposition. Les semaines de la titjat, tous les habits sont exposés dès 7h30 pour que vous puissiez récupérer ce qui vous appartient. Le vendredi de la titjat, les vêtements seront exposés jusqu'à 18h00. Ce qui n'est pas repris sera transmis à un organisme qui s'occupe du ramassage et de la redistribution de ces vêtements aux plus démunis. Venez régulièrement visiter notre stock, il est souvent plein de vos trésors. Un DIR vous rappellera ces moments d'exposition.

## conseil de participation

- Le Conseil de participation (CP) se réunit quatre fois par an. Il rassemble :
  - des représentants du Pouvoir organisateur (échevin, chef du service enseignement, directrice)
  - des représentants des parents, élus tous les deux ans,
  - des représentants des enseignants et du personnel de surveillance et de nettoyage, élus pour quatre ans.
- Le CP évalue le projet d'établissement et sa mise en œuvre. Il est un lieu de rencontre et de débat visant à permettre la mise en place de ce projet.
- Le CP est joignable à cette adresse : [cpp.lozl@gmail.com](mailto:cpp.lozl@gmail.com)

## parents-relais

Dans chaque classe de l'école, il y a un parent qui se propose pour être le parent-relais de la classe. Son rôle est d'être à l'écoute des questions, des demandes, des réactions positives ou des préoccupations des parents lorsque ceux-ci n'ont pas l'occasion de rencontrer la titulaire ou la direction. Le parent-relais peut faire le lien auprès de la titulaire, de la direction ou auprès des représentants des parents du Conseil de participation.

Si vous souhaitez soumettre des idées, des suggestions, des remarques... n'hésitez pas à écrire via les adresses suivantes :

Pour ce qui concerne **les parents-relais** : [parentsrelaislauzelle@gmail.com](mailto:parentsrelaislauzelle@gmail.com)

Pour ce qui concerne **les fêtes d'école** : [festicomite@gmail.com](mailto:festicomite@gmail.com)

Pour ce qui concerne **Pilot** : [lilotenfants@gmail.com](mailto:lilotenfants@gmail.com)

## association de parents

Elle regroupe les parents du Conseil de participation, les parents-relais ainsi que les parents du FestiComité.

Tout le monde peut en faire partie. Elle se réunit chaque début d'année pour présenter l'ensemble des initiatives des parents et échanger sur son fonctionnement.

Une manière efficace de participer à la vie de l'école, l'Association de parents est un lieu où les parents se retrouvent deux à trois fois par année (en fonction des besoins) pour échanger, partager, discuter dans un esprit constructif.

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire.

Bernadette MOORS  
directrice